

Claire Guéhenno  
Avocate  
120 West 70<sup>th</sup> Street, Apt. 1D  
New York NY 10023 États-Unis d'Amérique  
Claire.guehenno@gmail.com

Le 25 mai 2026, New York

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je viens régulièrement en vacances à Port-Blanc, commune de Penvenan, et suis très attachée à ce lieu où j'ai passé les belles années de mon enfance. J'y suis propriétaire des parcelles AC 202, AC 204 et AC 559. Ces parcelles, qui forment un terrain d'un seul tenant d'environ 35 ares 77 centiares, ont été classées inconstructibles lors de la révision du dernier plan d'urbanisme, et mon père, qui m'a donné ce terrain, n'a pu à l'époque intervenir à l'enquête publique, ayant été informé trop tardivement.

Je vous serais reconnaissante de corriger l'erreur qui fut alors commise. Le terrain a été classé inconstructible en raison des quelques arbres -peupliers et pins- qui s'y trouvent, ce qui en fait une zone théoriquement « boisée ». Dans la réalité, la terre de cette lande est pauvre, les arbres qui y subsistent sont en mauvaise santé – plusieurs ont été arrachés lors de la tempête Ciaran, tombant chez les voisins, et ne constituent pas un « bois », et le terrain est cerné de maisons. Son classement en zone inconstructible n'a donc pas de sens et représente une anomalie qui devrait être corrigée. J'ajoute qu'à un moment où la municipalité paraît souhaiter que la zone la plus proche de la mer n'accueille pas de constructions nouvelles en raison d'un éventuel recul du trait de côte, restreindre à l'excès les zones constructibles dans la partie de Port-Blanc en retrait, qui ne sera jamais menacée par la mer, étoufferait dangereusement le développement du hameau de Port-Blanc.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée,

*Claire M. Guéhenno*  
Claire Guéhenno